



Procès-verbal du Conseil communautaire

20 janvier 2025 à 18h30

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle de conférence de La Passerelle, Esplanade Charles de Gaulle, 23200 Aubusson, au nombre de trente-deux sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 14 janvier 2025.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Stéphane DUCOURTIOUX ; Nadine HAGENBACH ; Jean-Pierre LANNET ; Thierry ROGER ; Bernard ROUGIER ; Jacques MOUTARDE ; Isabelle DUGAUD ; Jean-Luc LEGER ; Michel GOMY ; Catherine DEBAENST ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Marie-Hélène FOURNET ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Nadine RAVET ; Gérard SALVIAT ; Laurent LHERITIER ; Evelyne CHABANT ; Pierrette LEGROS ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Roger FOUGERON ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN ; Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Annick BAUCULAT à Nadine HAGENBACH ; Alexis TOURADE à Claude BIALOUX ; Serge DURAND à Valérie BERTIN ; Philippe LEFAURE à Alain ROULET ; Philippe ESTERELLAS à Renée NICOUX ; Marina BONIFAS à Denis PRIOURET ; Laurence CHEVREUX à Catherine DEBAENST.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Céline COLLET-DUFAYS ; Marie-Françoise HAYEZ ; Didier TERNAT ; Jacques BŒUF ; Pascal MERIGOT

Valérie BERTIN : Permettez-moi en ce début d'année de présenter à tous et à toutes mes meilleurs vœux pour chacun d'entre vous et vos familles, mes vœux de santé, c'est le plus important, et pour notre communauté des vœux de projets partagés et puis c'est aussi l'occasion pour moi de vous remercier du travail accompli au cours de l'année écoulée et des années précédentes aussi. Voilà, donc l'ordre du jour est assez succinct, après on vous propose une petite collation.

Merci à Monsieur le Maire d'Aubusson de nous accueillir.

Stéphane DUCOURTIOUX : Je vous souhaite aussi mes meilleurs vœux pour cette année 2025 et je suis évidemment ravi de vous accueillir ici à Aubusson. Pour cette année 2025, santé, bonheur et réussite dans vos projets. Bon conseil à tous ! Merci Madame la Présidente de m'avoir donné la parole.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance

- 1.** Information : délibérations du bureau et arrêtés de la Présidente

Administration générale et finances

- 2.** Décision modificative n° 4 du budget principal
- 3.** Création et suppression de postes

Services à la Population

- 4.** Convention de partenariat avec la communauté d'agglomération du Grand Guéret pour l'intervention d'un Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI) et Référent Santé Environnement (RSE)

Développement, Aménagement et Transitions

- 5.** Intégration de la charte d'éco-socio-conditionnalités de la région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre des aides économiques directes attribuées par Creuse Grand Sud

Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

Afin de répondre aux obligations fixées par l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Benjamin SIMONS est désigné secrétaire de séance.

Valérie BERTIN : On n'a pas de compte rendu à vous faire valider ce soir, car pour des questions matérielles il n'a pas été préparé. On vous le soumettra au prochain conseil.

1. Information : délibérations du bureau et arrêtés de la Présidente

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, la Présidente rend compte des attributions exercées par délégation et des travaux du Bureau exercés par délégation.

Ainsi, depuis le précédent conseil, les délibérations de Bureau suivantes ont été prises :

- DELIBERATION N°2024-B-047 DU 4 DECEMBRE 2024 : DEMANDE D'AIDE DETR 2025 – REHABILITATION DES ATELIERS INTERCOMMUNAUX,
- DELIBERATION N°2024-B-048 DU 4 DECEMBRE 2024 : DEMANDE D'AIDE DETR 2025 – ACQUISITION D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET NUMERIQUES,

- DELIBERATION N°2024-B-049 DU 4 DECEMBRE 2024 : DEMANDE D'AIDE DETR 2025 – REFECTION DES MENUISERIES EXTERIEURES DE LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES DE FELLETIN,
- DELIBERATION N°2024-B-050 DU 4 DECEMBRE 2024 : DEMANDE D'AIDE DETR 2025 – REFECTION DE LA TOITURE DE LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES DE PIGEROLLES,
- DELIBERATION N°2024-B-051 DU 4 DECEMBRE 2024 : DEMANDE D'AIDE DETR 2025 – ACQUISITION D'EQUIPEMENTS POUR LE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS,
- DELIBERATION N°2024-B-052 DU 4 DECEMBRE 2024 : DEMANDE D'AIDE DETR 2025 – TRAVAUX DE VOIRIES INTERCOMMUNALES 2025.

Depuis le précédent conseil, aucun arrêté de la Présidente n'a été pris.

Administration générale et finances

2. Décision modificative n° 4 du budget principal

Denis PRIOURET présente le rapport suivant.

Rappel du contexte

Pour administrer l'ensemble des services, le Budget Principal de la collectivité assure la prévision et la traçabilité de l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses. Au fil de l'exercice annuel, des modifications courantes interviennent et peuvent impliquer la modification des inscriptions prévisionnelles.

Présentation de la demande

Les opérations de fin d'exercice ont mis en évidence un manque de crédits disponibles en dépenses au chapitre 014 – Atténuations de produits, lié à une augmentation de recettes perçues au chapitre 731 - fiscalité locale et qui doivent faire l'objet d'un reversement. Pour aboutir à la sincérité du budget 2024 et pouvoir procéder aux reversements dus, il est nécessaire de procéder à un ajustement des crédits ouverts tant en recettes qu'en dépenses au sein de ces deux chapitres de la section de fonctionnement.

La décision modificative n°4 du Budget Principal 2024 porte donc sur 2 points :

D'une part, la constatation de recettes supplémentaires reçues à l'article 731721 du chapitre 731 – Fiscalité locale.

Il s'agit des produits issus de la Taxe de Séjour perçus par la Communauté de Communes Creuse Grand Sud. Lors de l'élaboration du budget prévisionnel, une prudence a été retenue quant aux produits attendus. Le montant initial voté était de 30 000 € (tout comme pour le BP 2023) avec une certaine incertitude vis-à-vis du résultat relativement fluctuant sur les derniers exercices.

En fin d'année 2024, les recettes constatées au compte 731721 sont établies à hauteur de 52 710,02 €.

Il est donc proposé une augmentation des crédits de recettes d'un montant de **22 710,02 €** à l'article 731721 du chapitre 731 pour un nouveau montant total établi à hauteur de **52 710,02 €**.

D'autre part et compte-tenu du fait que ces recettes doivent faire l'objet d'un reversement à l'Office de Tourisme comme prévu lors de l'instauration de la Taxe de séjour, il est nécessaire d'augmenter les crédits de dépenses de l'article 7398 du chapitre 014 - Atténuations de produits car celui-ci n'est pas assez provisionné pour supporter l'ensemble du montant des divers reversements dus en 2024.

Le montant initial des crédits de dépenses ouverts à l'article 7398 du chapitre 014 étant initialement de 45 000 €, il est proposé de l'augmenter du montant similaire des recettes supplémentaires constatées à l'article 731721 du chapitre 731, soit d'un montant de **22 710,02 €**.

Éléments d'appréciation

Cette mise à jour des écritures budgétaires doit permettre à la collectivité de réaliser l'ensemble des opérations comptables en dépenses au chapitre 014 et ce, pour l'exercice budgétaire 2024.

Les modifications envisagées sont nécessaires pour permettre le reversement à l'office de tourisme de l'intégralité du montant de la taxe perçue au titre du budget 2024.

Éléments financiers

Les modifications induites par la présente Décision Modificative sont équilibrées en dépenses et en recettes.

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE le projet de DM4 du budget principal tel que proposé en annexe.**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 39

Adopté à l'unanimité

Débat :

Benjamin SIMONS : C'est une excellente nouvelle pour le territoire puisque pour rappel ce sont des taxes perçues sur les nuitées, cela veut dire que le territoire a bien fonctionné touristiquement sur cette année 2024 ce qui est loin d'être le cas au national ; c'était loin d'être prévisible au niveau de nos bureaux d'information touristique, on verra au niveau des bilans mais on accuse quand même une grosse baisse d'abord sur le bureau d'Aubusson et ensuite sur le bureau de Felletin mais je voulais saluer quand même aussi le gros travail qui a été mené entre la Communauté de communes et l'Office de Tourisme sur l'amélioration de la collecte de cette taxe de séjour.

3. Création et suppression de postes

Denis PRIOURET présente le rapport suivant.

Rappel du contexte

Vu le code général de la fonction publique et en particulier les articles L.313-1 et L.332-8,

Vue la délibération relative au régime indemnitaire n°2023-115 en date du 14 décembre 2023,

Conformément à l'article L313-1 précité, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu l'avis du comité social territorial du 3 décembre 2024.

Présentation de la demande :

Considérant la nécessité pour l'amélioration organisationnelle des équipes de collecte des déchets ménagers d'intégrer un agent à temps complet au sein du Service Public de Gestion des Déchets et considérant par ailleurs la nécessité pour la collectivité, d'une part de sécuriser ainsi que d'améliorer son fonctionnement en matière d'informatique et de télécommunications et d'autre part d'accompagner une nécessaire transition numérique, le conseil communautaire, par délibération en date du 14 novembre, a décidé la modification suivante du tableau des effectifs :

Postes supprimés	Postes créés
1 poste d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe (C) à temps non complet (17,5 heures hebdomadaires)	1 poste d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe (C). Temps complet à compter du 01 01 2025
1 poste de technicien territorial (B) à temps non complet (17 heures hebdomadaires)	1 poste de Technicien territorial (B) à temps complet à compter du 01 01 2025

La suppression du poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe (C) à temps non complet et du poste de technicien territorial (B) à temps non complet nécessite l'avis préalable du comité social territorial (CST) de la collectivité.

Ce dernier a rendu à l'unanimité un avis favorable à ces deux suppressions lors de sa séance du 3 décembre 2024.

Par ailleurs, le bon fonctionnement de la piscine communautaire AquaSud nécessite la création de deux postes d'éducateurs des APS à temps complet à compter du 01/04/2025,

afin de pouvoir opérer des recrutements sur emplois permanents et ainsi assurer le bon fonctionnement du service.

Enfin, dans le cadre de la réorganisation des services et de la mise en place du nouvel organigramme tel que validé par le CST le 11 juillet 2024, il convient de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 01/04/2025 afin de pourvoir le poste de responsable des finances de la collectivité.

Les conséquences sur le tableau des effectifs seraient les suivantes :

Postes supprimés	Postes créés
1 poste d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe (C) à temps non complet (17,5 heures hebdomadaires)	2 postes d'éducateurs des APS à temps complet (B) à compter du 01/04/2025
1 poste de technicien territorial (B) à temps non complet (17 heures hebdomadaires)	1 poste de rédacteur territorial à temps complet (B) à compter du 01/04/2025

Éléments d'appréciation

Une modification de la durée hebdomadaire de travail supérieure à 10% nécessite l'avis préalable du CST avant suppression du poste précédemment occupé et création du nouveau poste. Considérant l'avis favorable de l'instance, rendu lors de sa séance du 3 décembre 2024, il peut valablement être procédé à la suppression des postes à temps non complet d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe (agent de catégorie C pour 17,5 heures hebdomadaires) et de technicien territorial (Agent de catégorie B pour 17 heures hebdomadaires).

Par ailleurs, considérant la nécessité de pouvoir assurer la continuité de services d'AquaSud en faisant fonctionner l'équipement sur la base d'emplois permanents, la création de deux postes d'éducateurs des APS à temps complet correspond à un réel besoin.

De la même façon, considérant la nécessité de pourvoir le poste de responsable des finances de la collectivité, il convient de procéder à la création d'un emploi de rédacteur territorial à temps complet.

Éléments financiers

La création des deux postes d'éducateurs des APS à temps complet n'aura pas de conséquence financière puisque les missions sont aujourd'hui assurées par des agents recrutés sur emplois non permanents.

Les dépenses liées à la création du poste de rédacteur territorial à temps complet seront inscrites aux crédits prévisionnels du chapitre 012 dans le cadre de la préparation du budget principal 2025 et correspondent à la mise en œuvre de la nouvelle organisation des services de la collectivité.

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'avis favorable du CST du 3 décembre 2024 à la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe (C) à temps non complet (17,5 heures hebdomadaires) et d'un poste de technicien territorial (B) à temps non complet (17 heures hebdomadaires)
- **ADOpte** les propositions citées ci-dessus, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs en conséquence,
- **DIT** que ces postes seront créés aux dates indiquées ci-dessus et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- **CHARGE** la Présidente de signer tous les documents relatifs à ces dossiers et de procéder aux recrutements.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 39

Adopté à l'unanimité

Services à la Population

4. Convention de partenariat avec la communauté d'agglomération du Grand Guéret pour l'intervention d'un Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI) et Référent Santé Environnement (RSE)

Jean-Luc LEGER présente le rapport suivant.

Contexte

Dans le cadre de la Loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (ASAP), une réforme du cadre normatif des modes d'accueil du jeune enfant a été entreprise (loi NORMA).

Cette réforme a modifié l'accompagnement dont bénéficient les professionnels intervenant dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et les axes du projet d'établissement :

- mise en place d'un référent santé et accueil inclusif (RSAI) : sa présence est obligatoire, quelle que soit la taille de la structure. Il se substitue au recours à un médecin référent jusqu'ici obligatoire dans les « grandes » crèches.
- l'intégration dans le projet d'établissement, d'un « projet social et de développement durable ».

La CAF de la Creuse, la PMI et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret (les EAJE de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret disposent à la fois du personnel compétent pour assurer la fonction de RSAI et d'une expertise spécifique en termes de santé environnementale) ont proposé aux collectivités du Département, une expérience de mutualisation d'un Référent Santé Accueil Inclusif – Santé Environnementale.

Cette première expérimentation s'est déroulée sur une année et a été reconduite par avenant jusqu'au 31 décembre 2024.

Missions du Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI)

1 – Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement ou du service en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.

2 – Contribuer à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe :

- Protocole détaillant les mesures à prendre dans les situations d'urgence et précisant les conditions et modalités du recours aux services d'aide médicale d'urgence
- Protocole détaillant les mesures préventives d'hygiène générale et les mesures d'hygiène renforcées à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou tout autre situation dangereuse pour la santé
- Protocole détaillant les modalités de délivrance de soins spécifiques, occasionnels ou réguliers.
- Protocole détaillant les conduites à tenir et les mesures à prendre en cas de suspicion de maltraitance ou de situation présentant un danger pour l'enfant
- Protocole détaillant les mesures de sécurité à suivre lors des sorties hors de l'établissement ou de son espace extérieur privatif

3 – Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ou le service.

4 – Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.

5 – Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille.

6 – Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions.

7 – Contribuer au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations.

8 – Procéder lorsqu'il l'estime nécessaire et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale.

Missions du Référent Santé Environnementale (RSE)

1 – Sensibiliser les professionnels des EAJE aux enjeux de la Santé Environnementale en crèche.

2 – Contribuer au repérage des produits et pratiques des EAJE au regard des molécules et polluants de l'environnement.

3 – Informer et former les professionnels des EAJE sur les problématiques spécifiques des produits d'hygiène et d'entretien au contact des enfants.

4 – Contribuer à l'établissement des protocoles d'entretien des locaux, de soins et au choix de produits les plus neutre possible pour la santé des enfants accueillis.

4 – Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à l'amélioration des pratiques au sein des EAJE.

Le RSE sensibilise, informe et guide les équipes dans la mise en place de pratiques compatibles avec les enjeux de santé environnementales au sein des EAJE.

Objet de la demande

Considérant les conclusions positives de la période d'expérimentation et considérant la proposition de la communauté d'agglomération du Grand Guéret de poursuivre le partenariat instauré, il s'agit de se prononcer sur sa poursuite, conformément au projet de convention joint en annexe au présent rapport.

Conséquences financières

Au titre de l'expérimentation, la première convention de partenariat et son avenant de prolongation, n'ont pas fait l'objet de contributions financières.

Pour ce nouveau partenariat, il est attendu le versement **d'un forfait annuel de 1500.00 €**. Ce forfait comprend l'intervention du RSAI-RSE en présentiel dans la structure et en distanciel (travail de préparation des visites, élaboration des protocoles, accompagnement et information des équipes autant que nécessaire).

Le coût du déplacement du RSAI-RSE n'est pas inclus dans le forfait et est pris en charge par la CAF par une aide versée directement à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret dans le cadre de son soutien à la mise en place de ce service mutualisé RSAI-RSE départemental.

Dans le cadre du respect des dispositions de la Loi NORMA, **le Conseil communautaire décide :**

- **D'ACCEPTER** le partenariat proposé par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret sur la mutualisation du Référent Santé Accueil Inclusif et de Santé Environnementale au sein du Multi-Accueil de Creuse Grand Sud, dans le cadre de la convention de partenariat annexée,
- **D'AUTORISER Madame la Présidente à la signer** ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération,
- **De DIRE** que la dépense correspondante sera inscrite au budget de l'exercice concerné.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 39

Adopté à l'unanimité

Jean-Luc LEGER : je vous précise que l'année 2025 va être assez chargée dans le domaine de l'enfance parce qu'on va avoir à mettre en place le service public de la petite

enfance que l'Etat a voulu mettre en place partout en France ; pour nous ça va être assez simple parce qu'on a une très, très large compétence en matière d'enfance jeunesse et puis il faudra aussi qu'on reparle de Convention Territoriale Globale de la CAF et du plan éducatif territorial de l'Etat puisqu'aujourd'hui on va nous proposer de fusionner ces deux documents, mais on aura l'occasion d'en reparler, peut-être même d'ailleurs, s'il on est prêt, au prochain conseil communautaire.

Développement, Aménagement et Transitions

5. Intégration de la charte d'éco-socio-conditionnalités de la région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre des aides économiques directes attribuées par Creuse Grand Sud

Stéphane DUCOURTIOUX présente le rapport suivant.

Rappel du contexte

Depuis la loi NOTRe de 2015 et conformément aux dispositions transcrites dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Région est la collectivité cheffe de file en matière de développement économique. A ce titre, elle a la responsabilité exclusive des orientations en matière de développement économique, la définition des régimes d'aides et l'attribution d'aides aux entreprises sur le territoire régional.

Ainsi, le Conseil régional Nouvelle Aquitaine a adopté un Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) le 20 juin 2022, approuvé par arrêté du Préfet de Région Nouvelle Aquitaine le 31 août 2022.

Le CGCT permet aux Communautés de communes de concevoir et mettre en œuvre des stratégies de développement économique de leur territoire **en compatibilité** avec le SRDEII.

Ainsi, afin de pouvoir être en capacité d'exercer des actions de développement économique et de pouvoir attribuer des aides aux entreprises, le Conseil Communautaire de Creuse Grand Sud a approuvé une convention de mise en œuvre du SRDEII (2024-2028) avec la Région Nouvelle Aquitaine par délibération N°2024-007 du 1^{er} février 2024.

L'article 1.3 « *Eco-socio-conditionnalités appliquées aux aides* » de l'annexe IV relative aux « *Modalités de mise en œuvre des aides aux entreprises* » de la convention suscitée prévoit notamment que « *la Communauté de communes s'engage à conditionner l'octroi de ses aides aux entreprises [à la condition de signature] d'une charte d'engagements volontaires* » pour les aides inférieures à 150 000 €.

Or, le modèle de charte d'éco-socio-conditionnalités n'a été diffusé que fin d'année 2024 par la Région Nouvelle Aquitaine.

Objet de la demande

Il s'agit, pour le Conseil Communautaire, de prendre pleinement connaissance de ces éco-sociaux-conditionnalités demandées par la Région, et réparties en 3 axes :

1. Préserver les ressources naturelles,
2. Œuvrer pour la transition de tous,
3. Développer l'éco-responsabilité et la décarbonation.

L'octroi de toute aide économique directe par Creuse Grand Sud sera ainsi conditionné à la signature, par l'entreprise bénéficiaire de l'aide, d'une Charte d'Eco-socio-conditionnalités, issue de la feuille de route Neoterra de la Région Nouvelle Aquitaine.

Éléments d'appréciation

La Région a souhaité conditionner l'ensemble des aides économiques attribuées sur le territoire régional (par la Région ou par les EPCI) à des critères environnementaux, économiques et sociaux.

Le règlement d'attribution d'aides économiques directes de Creuse Grand Sud a été adopté en Conseil Communautaire du 16 novembre 2023, puis modifié en Conseil Communautaire du 18 septembre 2024

En plus de la convention d'aide, il sera demandé à l'entreprise bénéficiaire de signer ladite Charte d'Eco-socio-conditionnalités, rédigée sur le modèle de la Région Nouvelle Aquitaine. Il s'agit d'un engagement moral obligatoire de la part de l'entreprise.

La signature de cette Charte sera intégrée à la procédure de traitement et de suivi des aides économiques attribuées par Creuse Grand Sud.

Conséquences financières

Il n'y a aucune incidence financière.

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **De VALIDER** l'intégration de la Charte d'éco-socio-conditionnalités en annexe dans la procédure de traitement et de suivi des dossiers de demandes et d'attribution des aides économiques aux entreprises,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 39

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

- **MOTION DE SOUTIEN au maintien de la ligne ferroviaire Guéret – Felletin**

Valérie BERTIN : On avait, si vous vous en souvenez, pris une motion au Conseil communautaire du mois de septembre. Donc ce que je vous propose c'est de reprendre une nouvelle motion sur ce sujet.

Débat :

Stéphane DUCOURTIOUX : on a appris par voie de presse comme quoi SNCF réseau suspendait la ligne Guéret-Felletin, on est déjà désappointé d'apprendre ça par la presse. On a donc souhaité une réunion avec la Préfète, le directeur régional SNCF réseau et nous, élus, et on l'a obtenue vendredi dernier ; réunion lors de laquelle SNCF réseau nous a bien confirmé la suspension de cette ligne ; suspension c'est vraiment nous prendre pour des imbéciles, s'il on suspend une ligne comme celle-ci clairement elle ne rouvrira jamais donc on peut parler carrément de fermeture.

Premièrement ce qui me met en colère c'est d'apprendre ça par la presse et deuxièmement, c'est qu'en nous prenant pour des imbéciles, on était quelque uns ici autour de cette table à avoir travaillé sur un nouveau devenir de cette ligne-là, notamment des navettes autonomes ou des navettes électriques, enfin on imaginait mettre sur cette voie là des navettes qui passeraient toutes les heures avec des nouvelles petites gares, voilà c'était très vertueux comme projet. A cette époque-là, il n'y avait pas du tout de problématique de sécurité alors que là on met en avant des problématiques de sécurité, des rails qui sont trop obsolètes, évidemment ils ont plus d'un siècle, des tunnels qui sont eux aussi obsolètes, mais parce qu'ils ne répondent pas à une réglementation européenne mais non on nous a dit que ce n'était pas ça la réglementation, mais si j'ai vérifié, je pense qu'on nous prend vraiment pour des jambons, excusez-moi l'expression, et que la Creuse est une fois de plus laissée pour compte au bénéfice d'autre.

On est capable d'investir des millions d'euros pour raccourcir un trajet entre Bordeaux et Paris de dix minutes mais par contre on n'est pas capable de mettre quelques millions sur une ligne qui traverse le département de la Creuse qui sont les derniers kilomètres pour atteindre nos villages, nos communes, ou qui soient même les premiers kilomètres pour partir d'ici, voilà on n'est pas capable de mettre quelques millions d'euros, on nous annonce entre 40 ou 80 millions d'euros, si là aussi on nous prend pas pour des idiots, il n'y a aucune étude qui a été menée parce que de 40 à 80 il y a quand même un sacré écart. C'est un peu la douche froide pour nous, donc effectivement on en parle encore, il y a une pétition qui est en ligne, vous pouvez la trouver sur les réseaux sociaux en tapant « la p'tite ligne », moi je l'ai partagée sur les réseaux, mais je pense qu'il va falloir qu'on se mobilise, que chacun d'entre nous prenions conscience de l'importance de cette ligne là même si effectivement aujourd'hui elle n'est pas très occupée, mais pourquoi, parce que déjà vous ne la trouvez pas, si vous cherchez un billet de train sur un site internet de la SNCF cette ligne là n'existe déjà plus en fait, les horaires proposés ne correspondent à rien donc effectivement on ne pouvait pas faire mieux pour faire en sorte qu'il n'y ai plus personne qui utilise cette ligne-là.

Jean-Luc LEGER : Je partage complètement tout ce qui vient d'être dit par Stéphane. Moi je trouve qu'on marche un peu sur la tête parce que d'un côté il y a le plan particulier pour la Creuse n°2, le pacte territorial, je trouve qu'il perd un peu de sa substance si on n'est même pas capable de maintenir la dernière ligne ferroviaire qui traverse le sud de ce territoire, je crois que c'est une marque d'abandon relatif du sud de la Creuse parce que c'était justement la dernière ligne, alors on mesure complètement le coût puisque c'est 1 à 2 millions d'euros le kilomètre qui serait nécessaire et il y a 35 kilomètres entre Busseau sur Creuse et Felletin plus 2 tunnels c'est à peu près 6 millions le coût de réfection, oui bien sûr on mesure le coût et on ne dit pas qu'il est neutre mais là l'Etat, justement, peut être au rendez-vous, montrer s'il a à cœur ou pas non seulement le développement du territoire du sud Creusois et des territoires ruraux en général et puis moi je suis naïf je crois en la parole des ministres, alors vous me dirais il y a des ministres qui passent et qui ne restent pas longtemps, c'est vrai, ça c'est remarqué en 2024, mais on a quand même eu un ministre qui est venu soutenir les petites lignes, c'était il y a 2 ou 3 mois à La Souterraine, on a eu une étude et une étude ça coûte chère, plus de 100 000 euros, il nous

a dit que nous avons une pépite, le mot a été prononcé à plusieurs reprises, alors quid de cette étude ? avons-nous gaspillé de l'argent ? avons-nous gaspillé notre temps quand nous sommes allés, plusieurs d'entre nous, à ces réunions parce que nous avons voulu croire à la relance de cette ligne, je n'ose pas y penser.

Et puis comme le dit aussi très bien Olivier CAGNON, le Maire de Felletin, est-ce que la décision de fermeture on pourrait la regretter dans 15 ans, parce que dans 15 ans on va s'apercevoir à nouveau que ça serait bien de développer le train et de mettre un peu moins de bus et de car sur les routes, notamment pour des raisons de transitions écologiques.

Bref, si on voulait dire qu'on abandonné le sud Creusois on ne s'y prendrait pas autrement et je partage ce qu'a dit Stéphane, à savoir, la nécessité de nous mobiliser, alors oui bien sûr j'entends les arguments, il n'y a pas grand monde dans le train, ça coûte plus cher que le car etc. ; justement il suffit de changer les horaires et de changer les tarifs pour la rendre un peu plus fréquentée cette ligne, bon qui veut tuer son chien dit qu'il a la rage et on fait tout pour détruire un service, un de plus !

Moi j'avais cru comprendre que dans ce pays, l'année dernière, comme il y a eu quelques coups de semonce, on avait dit, j'ai entendu, qu'on allait tenir compte des territoires ruraux, de faire attention à eux et qu'on allait faire attention aux services publics, et voilà que finalement tout ça se termine par la fermeture d'un service, d'une ligne ferroviaire en particulier. Une ligne ferroviaire c'est beaucoup plus qu'une ligne, c'est vraiment un symbole de présence de l'Etat et bien maintenant la balle est dans le camp de l'Etat.

Valérie BERTIN : je crois qu'on est tous d'accord sur ce sujet, cette ligne elle est importante en terme de mobilité, de desserte de notre territoire et puis d'un point de vue économique aussi donc ce qu'on vous propose c'est de confirmer notre motion.

Tout le monde est d'accord.

– **Courrier d'usagers concernant la future réorganisation de la collecte des déchets**

Valérie BERTIN : comme je vous le disait également j'ai un courrier d'usagers, d'habitants d'Aubusson, quartier des Méris, des Crouzettes ; ils nous font part de leur mécontentement en vue d'une future réorganisation de la collecte des déchets, donc on prend bonne note de vos courriers, les services reviendront vers vous. Pour l'instant, aujourd'hui, rien a été effectué, c'est des propositions qui sont faites, qui sont aussi nécessaire pour l'évolution du service et des contraintes que nous avons nous aussi en tant que collectivité par rapport à nos personnels, aux services qui doivent être rendus. Je ne peux pas vous en dire plus ce soir.

Bernard ROUGIER : Madame la Présidente, je reviens sur un sujet sensible, les poubelles qui ne seront plus collectées dans certaines rues d'Aubusson, nous avons abordé le sujet ensemble après le dernier conseil communautaire où vous m'avez dit il faut faire quelque chose, je m'en souviens très bien.

Vous avez une pétition sous les yeux, signée par les habitants concernés, beaucoup de personnes âgées qui n'envisagent pas de promener leurs poubelles à dos et de payer une taxe d'ordures ménagères. Je vous propose une solution technique, un véhicule adapté

aux petites rues d'Aubusson qui pourrait remplacer celui qui était utilisé précédemment et ainsi rendre le même service à la population. D'ailleurs cette population s'émeut des intentions de la Communauté de communes, des élus Aubussonnais qui ne peuvent accepter cette situation et qui sont aux côtés de la population concernée.

Valérie BERTIN : en l'absence du vice-président en charge de cette thématique mais je peux quand même vous répondre en tant que Présidente ; on a un niveau de service sur Aubusson qui est important, plus que par rapport à d'autres parties du territoire en terme de collecte. On comprend tous que dès qu'il y a un changement ça peut émouvoir mais il faut voir aussi les contraintes que l'on a par rapport à l'achat d'un nouveau véhicule et bien vous savais que si la collectivité est sortie d'un plan de redressement, elle est toujours contrainte financièrement et ça vous le verrez dans les prochaines semaines quand on va faire notre débat d'orientation budgétaire et voter le budget, on aura des choix à faire parce que malheureusement la capacité d'investissement n'est pas retrouvée ou en tout cas pas à la hauteur de nos espérances et des travaux à réaliser sur notre patrimoine. En terme de service à la population évidemment s'en est un, c'est important mais on a aussi comme je vous l'ai dit des contraintes techniques, des contraintes aussi de sécurité pour nos agents qui sont à prendre en compte.

Stéphane DUCOURTIOUX : Je ne vais pas m'exprimer au nom de Didier TERNAT, juste dire que moi aussi, en tant que Maire d'Aubusson, je suis aussi auprès de mes citoyens. La décision qu'on a prise de ne pas appliquer le schéma qui avait été proposé pour le moment. Le plus simple ça serait de faire une réunion avec les usagers et on discute de tout ça carte sur table et on voit comment on peut s'organiser, est-ce qu'il faudra acheter un nouveau véhicule, est-ce que c'est possible ou pas enfin voilà. L'idée ça serait de rediscuter de tout ça.

Louis CAUCHY : je vais juste compléter, on prend bonne note de vos remarques, on en avait tenu compte lors du dernier conseil. Effectivement pour l'instant on n'a pas encore engagé le retrait des quelques bacs qui sont concernés par cette problématique. Cette proposition de choix en tout cas qui émane des services, je dis bien cette proposition, car le choix revient strictement aux élus, il n'y a pas de litiges là-dessus mais elle est surtout motivée par une problématique sanitaire même si ça fait plusieurs années, voir belle lurette, qu'un agent fait ça, nous c'est notre principal souci car c'est un agent qui aujourd'hui collecte vos déchets à la main et les mets dans le coffre de sa voiture donc c'est une grosse problématique pour la sécurité de notre agent au quotidien, c'est notre principale motivation qui nous a conduit à faire cette proposition et puis effectivement on a une problématique de niveau de service globalement sur le service public de gestion des déchets avec une taxe qui vous avez vu en 2023 n'a pas financé la totalité des services. Je pense que je l'ai évoqué notamment aux membres actifs de la commission, un certain nombre de problématiques de fond notamment sur les camions benne qui partent tous les matins, la question c'est de savoir s'ils vont démarrer, en fait pour tout vous dire il faudrait les remplacer depuis plusieurs années déjà, ce sont des véhicules qui sont en bout de course et aujourd'hui on ne dégager pas les investissements, enfin la marge suffisante pour faire ces investissements. Donc effectivement, en tant que directeur de service, on cherche toutes les petites marges de manœuvre qu'on peut avoir.

Il y a déjà de nombreux ajustements qui sont en cours, vous avez pu voir notamment les modernisations sur les déchetteries qui prennent forme progressivement, qui devraient nous amener à dégager, je l'espère un petit peu plus de marge de manœuvre mais voilà

il y a une problématique de fond en tout cas et globalement un décalage entre le niveau de service qui est prodigué en particulier sur la Commune d'Aubusson avec énormément de point de collecte et une densité de bacs répartis sur la commune qui est très élevée avec une fréquence de collecte qui est importante car il y a deux collectes d'ordures ménagères par semaine, Ça c'est des collectes qui ont lieu plutôt dans des villes de 50 000 habitants ; je vous donne les statistiques et des caractéristiques. Sur des villes de la taille d'Aubusson on devrait être sur des collectes beaucoup plus réduites. Donc on a un niveau de service qui est élevé et en particulier avec un service spécifique pour ces petites rues d'Aubusson.

La proposition c'était effectivement d'enlever, de mémoire, c'est 4 points de collecte en tout est pour tout, de les décaler pour tout vous dire de moins de 100 mètres, c'est pour rejoindre les points de collecte existants les plus proche donc qui sont globalement à moins de 100 mètres des points que nous proposons d'enlever. Après techniquement évidemment il y a des solutions, on en a déjà évoqués, il appartiendra effectivement au conseil communautaire de décider si on part sur ces solutions, on les connaît, effectivement l'acquisition d'un petit véhicule ça serait bien sûr la solution, un véhicule adapté avec éventuellement des contenants adaptés, techniquement il n'y a pas de problème, on sait faire, ce n'est pas compliqué, il n'y a pas besoin d'une ingénierie spécifique mais vous avez bien compris la problématique de fond derrière c'est une problématique économique pour financer cet équipement, cet investissement et puis derrière financer les moyens humain qui vont être mobilisés alors que par ailleurs on manque d'investissement sur tout le reste du service et on manque également de moyen humain sur tout le reste du service ; ça c'est l'état des lieux des problématiques.

Je rejoins tout à fait le Maire d'Aubusson, on est à votre disposition pour organiser une réunion et puis étudier les différentes solutions qu'on pourra vous présenter en terme budgétaire, après effectivement il vous appartiendra de choisir où vont les dépenses en qualité de représentant.

Philippe COLLIN : J'ai juste une question, est-ce que la Com Com dispose d'une remorque ? Parce que ce n'est pas le prix d'un véhicule, on peut très bien prendre les bacs, parce que l'habitant du 21 rue du Terrier s'il on bouge les containers de 100 mètres ça va lui faire une belle distance ; une simple remorque avec une collecte de bacs 1 fois par semaine ça serait peut-être une solution dans l'attente d'avoir les fonds pour acheter un véhicule, pour au moins trouver une solution d'attente dans une solution pérenne.

Valérie BERTIN : on prend note de la remarque de Philippe, mais aujourd'hui on n'a pas de remorque puisque le matériel est réduit.

Philippe COLLIN : Peut-être que la Commune d'Aubusson pourrait prêter une remorque à la Com Com dans une solution provisoire. Trouvons des solutions, plutôt que d'amener des questions.

Valérie BERTIN : En tout cas, on a pris en considération la demande, on va l'examiner. On vous a fait part aussi de nos contraintes, à tout point de vue. On comprend le niveau de service, effectivement, les rues en plus qui sont impactées sont des rues difficilement accessibles, qui montent énormément. Je connais bien la topographie de ces rues-là pour y être passée et voir sur le terrain.

Une réunion sera organisée prochainement, on va regarder ce qu'il est possible de faire en tout cas.

Il n'y a pas d'autre question ? Si Madame le Maire de la Nouaille.

Nadine RAVET : Je voudrais vous parler une énième fois de la voirie. Le sud Creusois est abandonné par le réseau ferroviaire, mais la voirie est bien abandonnée. On commence la cinquième année de mandat, toujours pas de travaux, les routes se dégradent considérablement. Et moi, il faut qu'une solution se trouve, parce que je ne peux pas assumer un éventuel accident, parce que c'est vraiment très, très dangereux. On a dit qu'il avait été programmé, je crois, 20 000 euros sur La Nouaille, dans les urgences.

Valérie BERTIN : Bon, alors, on ne peut pas dire qu'il n'y a rien eu de fait, puisque chaque année, il y a eu un programme d'entretien de la voirie. Je suis concernée aussi en tant que maire de Vallière, Nadine.

Nadine RAVET : Tous les ans, tu dis qu'on va faire une réunion, une commission.

Valérie BERTIN : Mais il y a des commissions, il y a eu des commissions.

Nadine RAVET : Oui il y a eu des commissions, mais on devait revoir la chose. Nous, on a 17 km de voies ; C'est vraiment beaucoup, parce que je sais ce que ça représente.

Valérie BERTIN : La voirie s'est dégradée effectivement très vite et ça s'accélère ces dernières années. Nous, on a eu sur la commune de Vallière récemment une partie qui s'est effondrée sur une voirie intercommunale entre Vallière et Saint Yrieix la Montagne.

Voilà, donc on ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu de travaux de fait. Il y a eu des travaux qui ont été faits sur d'autres portions. Il y a eu des travaux d'investissement plus importants. Effectivement, sur la commune de La Nouaille, on a eu du fonctionnement un petit peu. Mais là, on a décidé depuis l'an dernier de remettre un montant de 100 000 euros tous les ans. Donc c'est peu, on ne fait pas beaucoup avec 100 000 euros mais Claude BIALOUX va un petit peu vous expliquer ce qui a été programmé. Je sais que cette année, en tout cas sur plusieurs communes, il y aura des travaux.

Claude BIALOUX : Oui, je voulais parler de la voirie puisque la commission on l'a fait le jeudi 6 février à Sainte Feyre la Montagne. Pour ce qui est des travaux à La Nouaille, Nadine, EUROVIA n'a pas pu les faire en fin d'année parce que le temps ne s'y prêtait pas ; Ils vont être faits au printemps.

Nadine RAVET : Mais ça va porter sur même pas un kilomètre alors que j'en ai 17.

Claude BIALOUX : Ah, mais on ne peut pas faire 17 kilomètres de route à La Nouaille ce n'est pas possible.

Nadine RAVET : C'est la 5^{ème} année où rien ne se fait.

Denis PRIOURET : Mais tu as 17 kilomètres de routes intercommunales ?

Nadine RAVET : Oui, il y a presque 17 kilomètres de voiries intercommunales.

Denis PRIOURET : Mais reconnu d'intérêt intercommunal ?

Nadine RAVET : Oui, c'est la raison pour laquelle je vous demande depuis plusieurs années de réduire, de restituer une bonne partie de ce réseau à la commune, parce que je vois bien les difficultés financières et on n'y arrivera jamais à l'entretenir. Parce que j'avais fait estimé à un moment, il y en a pour 300 000 euros pour remettre en état. Alors, ce n'est pas en votant 20 000 euros cette année... même si au bout de 5 ans, il y a 20 000 euros, ça va pas le faire. C'est pour ça que je vous demande tout le temps la même chose.

Denis PRIOURET : Nadine, je te rejoins, on est à un an et demi de la fin du mandat.

Moi, j'ai l'habitude d'avoir la parole libre et je vais encore l'avoir plus. On connaît tous les difficultés d'où on vient. Ça ne sera pas une excuse à long terme. Cette compétence, elle

est non obligatoire. Il faudra se débrouiller, je sais bien qu'il faut voir avec les attributions de compensation, c'est technique, il faut la rendre. On est incapable de gérer la voirie de façon convenable.

En plus, dans le passé, je n'accuse personne, mais il y a eu des responsables autour de cette table quand on a fait la Com com puis qu'on l'a agrandie, on a voulu arroser tout le monde, faire plaisir à toutes les communes sans discernement. Je connais un tas de routes, pour les parcourir en vélo, il y en a qui n'ont aucun intérêt intercommunal, aucun. Il pourrait même y avoir des communes où il n'y aurait aucune route intercommunale. Il faudrait l'accepter. Là aussi, il faudrait faire des commissions et se poser les bonnes questions. Ça, c'est mon avis et je pense que d'autres le partagent aussi.

L'intérêt intercommunal, c'est quand il y a vraiment une raison économique, touristique et que la route joint deux routes départementales. Mais qu'on vérifie sur le terrain si elle est vraiment utilisée. On a les moyens pour ça. Et les maires le savent très bien, tu le sais très bien, t'as un tas de routes qui ne sont pas intercommunales.

Nadine RAVET : C'est ce que je demande depuis 5 ans et on ne m'écoute pas, c'est toujours pareil.

Denis PRIOURET : On pourrait avoir la même réflexion pour d'autres compétences ou d'autres sujets comme ça qu'on est incapable d'assumer.

Renée NICOUX : Je voudrais juste intervenir sur ce que tu viens de dire, Denis, par rapport à la création de la communauté de communes ou aux créations et au regroupement des deux communautés de communes par rapport à la route. Je ne faisais pas partie des membres de la communauté de communes au moment où elle s'est créée, mais je crois qu'il faut revenir sur le pourquoi.

Il faut savoir que certaines communes qui ont adhéré à la communauté de communes n'avaient pas de grosses infrastructures, ne bénéficiaient pas de créations envisagées comme la piscine, comme une médiathèque, comme des gros investissements. Et pour certains élus de l'époque, la seule façon d'intégrer la communauté de communes c'était d'avoir une participation de la communauté de communes et le seul endroit où ça pouvait être pris en compte c'était la voirie. Donc je crois qu'il ne faut pas non plus tirer à boulets rouges sur ce que les anciens élus ont fait, il y avait une raison. Et donc c'était le partage entre les communes, toute cette compétence qui était commune à tout le monde. Alors oui, depuis peut-être, les dernières années, on aurait pu modifier mais je pense qu'il y a eu beaucoup de travaux envisagés par les responsables de la communauté de communes actuelle. Il fallait rétablir les finances. Et puis bon, s'il y a des maires qui ont envie de participer à la voirie il y a aussi une façon, c'est, pourquoi pas participer et dire j'en prends une partie même si c'est dans le foncier qui a été transféré à la communauté de communes, rien n'empêche une participation des communes.

Denis PRIOURET : Renée, je ne tire pas à boulets rouges. Je n'accuse personne.

Renée NICOUX : Mais si, tu as quand même dit, critiqué là, je suis désolée.

Denis PRIOURET : Avec les raisons que tu viens d'évoquer tu n'arriveras pas à me convaincre.

Renée NICOUX : Je ne cherche pas à te convaincre.

Denis PRIOURET : Si on a donné une voirie intercommunale à une commune juste pour trouver un motif pour que la population comprenne l'intérêt d'une intercommunalité c'est un peu restrictif.

Renée NICOUX : Non pas la population mais les élus.

Denis PRIOURET : C'est, rejoins-moi, je vais te faire un bout de route.

Renée NICOUX : Non ce n'était pas ça, c'était comment on partage les compétences sur un territoire. Tu n'étais peut-être pas élu à l'époque mais moi je ne l'étais pas non plus, mais j'ai suivi les dossiers de la constitution de la communauté de communes Aubusson-Felletin. Ce n'était pas les compétences de l'autre communauté de communes, mais quand elles se sont mariées il fallait trouver une entente et c'était toutes compétences confondues. Je suis désolée ça a été les conditions de la réunion des deux communautés de communes. Je refais juste un petit peu l'historique. Je ne dis pas que c'était bien ou pas bien. Voilà pourquoi c'est comme ça.

Denis PRIOURET : Oui mais ne me contre pas systématiquement comme tu aimes le faire. Je ne tire pas à boulets rouges. Je suis un pragmatique. On fait des constats réalistes. Après les politiques on va toujours trouver toutes les bonnes raisons. Pour la voie de chemin de fer je me t'ai aussi mais on peut avoir une autre lecture aussi. Tu sais c'est partout pareil, on est plus crédible à force. Est-ce qu'on est capable d'assumer nos choix ? On le fait ou on ne le fait pas. Et s'il on ne peut pas le faire, on tranche !

Renée NICOUX : Mais c'est exactement ce que je viens de te dire.

Denis PRIOURET : Et c'est partout pareil.

Renée NICOUX : Mais on ne peut pas dire on ne sait pas pourquoi, si, on sait pourquoi.

Denis PRIOURET : Oui mais ce n'est pas forcément une bonne raison. Il serait temps de refaire une commission spécifique à ces routes. Et je connais des communes qui ont déjà fait des routes alors qu'elles étaient déplacées à l'intercommunale.

Renée NICOUX : Et puis il y a des communes qui ont fait payer à la communauté de communes des travaux qui n'auraient peut-être pas dû être payés par la communauté de communes.

Denis PRIOURET : Alors ça je ne le sais pas.

Renée NICOUX : Moi je le sais.

Denis PRIOURET : Et bien si tu le sais il faut le dire.

Jacques TOURNIER : Je rejoins un petit peu Renée NICOUX sur ses propos. Alors en effet j'ai les cheveux gris. Je faisais partie des élus à l'époque qui justement ont œuvré pour la constitution de la commission voirie, ça se passait à Blessac. Donc je faisais partie de ces gens qui étaient donc à ces réunions. Et c'est vrai qu'à l'époque quand on a constitué la communauté de communes Aubusson-Felletin avec cette compétence voirie on avait donc à choisir et à faire avec ces critères d'éligibilité, de faire le choix de prendre telle ou telle route. On a donc mis sur la table, sur le papier des critères et peut-être qu'on a été certainement peut-être trop gourmands, il faut le dire. Maintenant on se rend compte qu'avec du recul on n'assume pas le fonctionnement, l'entretien de ces routes.

Mais je rejoins tout à fait ce qu'a dit Renée, c'est-à-dire que ça avait du sens. On a créé, on a pris cette compétence parce qu'elle avait du sens pour certaines communes c'est vrai, c'était un élément. Il n'y avait rien d'autre peut-être de communautaire, ils n'avaient pas de bâtiments ; ils avaient bien sûr les ordures ménagères, des services, mais concrètement ils n'avaient pas d'infrastructures vraiment importantes et la route, enfin quelques routes dans la commune ça avait du sens. Ils voyaient concrètement que ce soit les élus et moi je dis même toute la population voyait concrètement que la communauté de communes prenne en charge l'entretien de telle et telle route. Pour tout le monde ça paraissait, pourquoi pas, je dirais, ça paraissait logique.

Alors moi je pense, et j'en ai déjà évoqué plusieurs fois avec Claude sur ce sujet puisque moi depuis que je suis élu sur la commune de Vallière, j'ai toujours suivi la voirie et c'est vrai que quand on en a discuté, je pense qu'il faut remettre sur la table ; abandonner complètement, moi je pense que non, mais revoir complètement les critères d'éligibilités et faire vraiment baisser largement les kilomètres de chaque commune.

Comme tu disais Denis, peut-être qu'ils n'en auront pas, je n'en sais rien mais il faut vraiment baisser, revoir au plus bas pour que peut-être, comme disait Nadine, que certaines communes reprennent en effet l'entretien de leur voirie et puis que la communauté de communes entretienne correctement ce qui lui est alloué.

Denis PRIOURET : En gros, on dit la même chose, il faut baisser la voirie et revoir le véritable intérêt intercommunautaire. On dit la même chose !

Jacques TOURNIER : Oui, mais il ne faut pas dire que ceux qui étaient au départ, on a mal fait les choses.

Denis PRIOURET : Est-ce que j'ai dit ça ? Il y a eu des choix de faits. Mais à l'époque, j'aurais été autour de la table, j'aurais fait la même chose.

Jacques TOURNIER : D'accord, merci.

Denis PRIOURET : Mais ce n'est pas pour ça qu'il ne faut pas le dire.

Jacques TOURNIER : Non, d'accord. Mais je défends un peu ceux qui y étaient, j'en faisais partie.

Denis PRIOURET : Oui, et puis à la création de ces intercos qui sont quand même récentes, ben oui, effectivement, on a pu voir des choses trop belles, trop grandes, sans savoir qu'on n'allait pas pouvoir assumer. On est tous d'accord. J'aurais été autour de la table, j'aurais certainement voté.

Jean-Luc LEGER : Oui, c'était juste pour rappeler que la communauté de communes de du Plateau de Gentioux avait fait un autre choix, elle n'avait pas pris la voirie comme compétence.

Alors en disant ça, je ne dis pas que certains auraient su bien faire et d'autres non. A chaque territoire, ses préoccupations, ses priorités, etc. Mais en tout cas, du coup, comme il n'y avait pas la voirie, ça permettait de faire autre chose. La communauté de communes du Plateau de Gentioux avait plutôt choisi de miser sur les services. Donc, du coup, les services, ils étaient rendus sur l'ensemble du territoire parce que tous les gamins de tout territoire profitaient du centre de loisirs d'Aubusson, tous les gamins du territoire profitaient de la crèche de Faux la Montagne. C'était plus simple dans ce sens-là. C'est-à-dire que peut-être il n'y avait pas besoin d'investir sur de la voirie pour laisser à penser que chaque commune y trouvait son compte. Mais bon, c'était une autre façon de faire.

Je partage ce qu'a dit à plusieurs reprises Thierry LETELLIER, je pense qu'une communauté de communes, initialement, elle n'est pas faite pour faire de la voirie. Elle est là, normalement, pour faire surtout de l'aménagement de l'espace, du développement économique. Mais je comprends qu'il fallait faire communauté de communes et que ça passait par de la voirie et que ça rassurait les maires des petites communes que d'avoir au moins cet investissement sur leurs communes.

Alors après, pour terminer, je rappelle comment avait été défini, je crois, l'intérêt communautaire des voiries. Nous, quand on est arrivés, donc, élus du Plateau de Gentioux dans la nouvelle communauté de communes Creuse Grand Sud, on nous a dit, eh bien voilà, on va définir, et je pense que ça a été voté à l'unanimité d'ailleurs, on prend tous nos responsabilités. Je crois qu'on a dit, bah voilà, on va déclarer intercommunale les

voiries ; Alors bien sûr, la voirie qui dessert les zones d'activité, ça paraît évident, plus les routes communales, qui reliaient des routes départementales. Voilà, c'est comme ça que ça s'est passé. Malheureusement, il y a eu une petite commune éloignée, délaissée, qui n'avait pas cette voirie communale qui reliait deux départementales, mais que voulez-vous, voilà.

En tout cas, tout le monde avait la voirie municipale qui reliait des départementales. Et c'est comme ça qu'on s'est retrouvés avec 200 kilomètres. Mais à l'époque, je crois que personne n'y a bien vu Malice. Moi, il me semble bien que ça avait été voté à l'unanimité. Et puis après, il y a eu quelques soucis.

Denis PRIOURET : Je ne veux pas monopoliser, mais ce sujet me passionne. Et heureusement que les élus de l'époque n'ont pas pris la compétence école. Je regarde d'autres collectivités qui ont pris la compétence école. Je n'ose pas imaginer la situation qu'on serait aujourd'hui.

Compétence école, ça veut dire que la Com com assure l'entretien des bâtiments et emploie les salariés, ATSEM, garderie, et compagnie. Heureusement que les grands élus de l'époque n'ont pas eu cette idée généreuse.

Jean-Luc LEGER : On finit sur un sujet où on est tous d'accord !

Valérie BERTIN : Merci en tout cas pour vos interventions.

Claude BIALOUX : La voirie on en reparle le jeudi 6 février. Sinon vous avez tous reçu dans vos mairies la commission PLUI qui se déroulera le 4 février à 18h à Sainte Feyre la Montagne. Par contre là, j'aimerais que toutes les communes soient représentées parce que c'est une réunion qui est importante. Ça sera la première réunion avec le cabinet Auddicé Urbanisme qui va nous présenter comment ils vont s'y prendre et bien sûr qu'on aura notre mot à dire. Voilà, c'est une réunion vraiment très importante c'est pour cela que j'aimerais que toutes les communes soient représentées aussi bien par les maires que les conseillers. Il faudrait qu'il y ait un référent par commune qui suive ça de A à Z.

Voilà. Je vous remercie de venir à Sainte Feyre la Montagne.

Stéphane DUCOURTIOUX : Je ne voulais pas refaire le débat mais juste dire que les difficultés qu'on évoque à la fois sur la gestion des routes, enfin la prise en compte, le financement des routes. On a la même problématique sur le financement des ordures ménagères. Je pense qu'on a été un peu précurseurs.

C'est-à-dire qu'on a eu des difficultés avant les autres. Et si vous regardez autour de nous, je pense que c'est un peu le cas de tous les EPCI. On nous a forcé à nous unir. Aujourd'hui chacun en paye les pots cassés, on a eu les yeux plus gros que le ventre. Je pense que Creuse Grand Sud n'est pas la seule. On le voit. Il suffit de lire la presse régulièrement, on voit bien que d'autres EPCI sont en difficulté, ce n'est pas spécifique à Creuse Grand Sud. On a été juste précurseurs en la matière.

Valérie BERTIN : Sur ces dernières interventions, pas d'autres ? Je vous propose de clore ce Conseil communautaire et je vous invite à partager tous ensemble, afin de prendre un verre et de continuer à échanger.

Merci à tous ! Et donc, on se revoit à la période des prochains Conseils communautaire et ce sera donc pour les orientations budgétaires.